

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2014/02/25-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 février 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de convention et d'attribution de subvention,

Considérant que la présente délibération n'entre pas dans le champ de la délégation susvisée,

DÉCIDE :

**OBJET : Bourse octroyée par la Fondation
Santé, Sport et Développement Durable à M. Souteyrand**

Le conseil d'administration approuve l'octroi d'une bourse par la Fondation Santé, Sport et Développement Durable à M. Souteyrand (40 000 €)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 25 février 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

